

LE CARTABLE FANTASTIQUE
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PATRICIA CHÂTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
DSFA- 7, LES COURLIS – 78170 – LA CELLE-SAINT-CLOUD

Aux membres de l'association,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le CARTABLE FANTASTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des états financiers fournis par l'association, l'examen des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ne soulève aucune remarque de notre part.

IV. Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

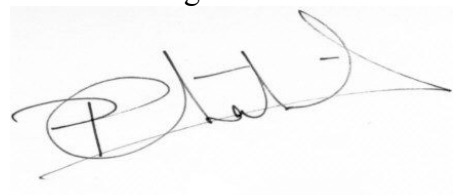
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Celle-Saint-Cloud,
Le 13 avril 2018

Patricia CHÂTEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Châtel', with a stylized flourish at the end.

Le Cartable Fantastique

ASSOCIATION LOI 1901

4 HAMEAU DE LA VACHERESSE – 91400 GOMETZ LA VILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2017

Sommaire

BILAN	2
COMPTE DE RESULTAT	4
A N N E X E.....	5
1. PRESENTATION LA FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE.....	5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	5
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
4.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
4.2 CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE AU SECTEUR.....	6
4.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	6
4.4 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	6
4.5 CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	6
4.6 REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – ACTIF	6
4.7 REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – PASSIF	7
4.8 REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	7
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	8
5.1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS.....	8
5.2 ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
5.3 FONDS PROPRES.....	10
5.4 FONDS DEDIES ET PROVISIONS.....	10
5.5 CHARGES A PAYER	10
5.6 PRODUITS A RECEVOIR.....	10
6. AUTRES INFORMATIONS	11
6.1 VENTILATION DES EFFECTIFS MOYEN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	11
6.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	11

BILAN

ACTIF	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	13 284	6 476	6 808	6 809
Immobilisations financières	3 984	-	3 984	3 854
ACTIF IMMOBILISE	17 268	6 476	10 792	10 663
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	37 981	-	37 981	5 702
Disponibilités	206 522	-	206 522	237 549
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	244 503	-	244 503	243 251
TOTAL ACTIF	261 771	6 476	255 295	253 914

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Fonds associatifs	-	-
Réserves	-	20 868
Report à nouveau	97 710	-
Résultat de l'exercice	21 043	76 841
FONDS PROPRES	118 753	97 710
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Fonds dédiés Ministère Education	-	45 000
Fonds dédiés Fondation Singer Polignac	-	-
Fonds dédiés Fondation Bettencourt	44 875	48 703
Fonds dédiés France Autres	-	-
Fonds dédiés La France S'engage	-	19 996
FONDS DEDIES	44 875	113 699
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 304	8 639
Dettes fiscales et sociales	35 363	33 867
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	91 667	42 505
TOTAL PASSIF	255 295	253 914

Engagements reçus		
Engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2017 <i>12 mois</i>	31/12/2016 <i>12 mois</i>
Vente de marchandises	-	-
Production vendue (biens)	980	2 904,5
Production vendue (services)	3 978	4 100
Produits des activités annexe	524	1 035
Montant net du chiffre d'affaires	5 482	8 040
Subventions reçues	258 750	315 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	-	-
Autres produits	7 913	9 321
PRODUITS D'EXPLOITATION	272 145	332 361
Achats et variations de stocks de marchandises	-	-
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	122 510	60 098
Impôts, taxes et versements assimilés	742	924
Salaires et traitements	141 195	141 250
Charges sociales	53 952	53 426
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 407	1 704
Autres charges	4	3
CHARGES D'EXPLOITATION	320 809	257 405
RESULTAT D'EXPLOITATION	(48 664)	74 955
Produits financiers	883	1 064
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	883	1 064
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(47 781)	76 019
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(113 699)	(114 522)
Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 875	113 699
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 043	76 841

Evolution des contributions volontaires en nature

- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Mise à disposition de personnel	18 852	30 080
- Personnels bénévoles	21 805	3 336

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 255.295 euros et le compte de résultat de l'exercice qui dégage un excédent de 21.043 euros.

1. PRESENTATION LA FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

L'association « Le Cartable Fantastique » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée le 30 septembre 2010.

Elle est domiciliée au 4 Hameau de la vacheresse – 91400 Gomezt La Ville.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique intervenu au cours de l'exercice.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2017 sont établis conformément aux règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables retenues sont exposées dans les différentes notes qui suivent.

4.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'y a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour l'association.

4.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du premier janvier 2017 au trente et un décembre 2017.

4.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode et/ou de changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.5 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – ACTIF

4.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Matériels de bureau – informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobiliers	5 à 8 ans	Linéaire

4.6.2 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

Aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.6.3 Disponibilités

Les disponibilités figurent à l'actif, elles sont évaluées pour leur valeur nominale au 31 décembre. Une provision pour les intérêts courus est comptabilisée le cas échéant.

4.7 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – PASSIF

4.7.1 Fonds propres

- Report à nouveau

Le report à nouveau est constitué par les éventuels excédents réalisés par l'association non affectées par le Conseil d'Administration à un projet spécifique.

- Résultat net

Le résultat net est constitué de l'excédent ou du déficit de l'exercice.

4.7.2 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Aucune provision n'a été constatée à la clôture des comptes.

4.7.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés issus de subventions, dons et autres correspondent à des ressources affectées pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées.

L'engagement d'emploi est inscrit en charge sous la rubrique « Engagement à réaliser » et au passif du bilan sous la rubrique « Fonds dédiés ».

Le produit « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » enregistre la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Les dons sont comptabilisés à la réception des fonds. Concernant les dons affectés, les fonds non utilisés au cours de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.

4.8 Règles et méthodes relatives aux postes du COMPTE DE RESULTAT

4.8.1 Subventions

Les subventions destinées au financement de projets sont rattachées au compte de résultat au fur et à mesure de leur réalisation. Ainsi les montants reçus à la clôture et non encore utilisés au titre de l'exercice sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique "Fonds dédiés".

Dans le cadre spécifique d'une convention pluriannuelle de financement, par mesure de prudence, l'association ne comptabilise que la subvention encaissée de l'exercice.

4.8.2 Engagements de retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations et amortissements

5.1.1 Variation des immobilisations

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2017
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	-	-		-
	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Matériel et mobilier de bureau et informatique	10 878	2 406		13 284
	10 878	2 406	-	13 284
Immobilisations financières				
Titres de participation	-	-		-
Dépôts et cautionnements	3 854	129		3 984
	3 854	129	-	3 984
TOTAL Brut	14 732	2 535	-	17 268

5.1.2 Variation des amortissements

	31/12/2016	Dotations	Diminutions	31/12/2017
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	-	-		-
	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Matériel et mobilier de bureau et informatique	4 069	2 407		6 476
	4 069	2 407	-	6 476
TOTAL Amortissements et Dépréciations	4 069	2 407	-	6 476
IMMOBILISATIONS NETTES	10 663			10 792

5.2 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

5.2.1 Echéances des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	3 984	-	3 984
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	-	-	-
	Autres créances	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	901	901	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Subventions à recevoir	31 600	31 600	-
	Débiteurs divers	5 480	5 480	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAL		41 965	37 981	3 984

5.2.2 Echéance des dettes

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		56 304	56 304	-	-
Personnel et comptes rattachés		6 312	6 312	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		29 051	29 051	-	-
Autres dettes		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		91 667	91 667	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice					
Emprunts remboursés au cours de l'exercice					

5.3 Fonds Propres

- Tableau de variation des fonds propres

<i>Variation des Fonds associatifs</i>	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds associatifs	-			-
Réserves	20 868	76 841		-
Report à nouveau	-			97 710
Résultat	76 841	21 043	76 841	21 043
Total	97 710	97 885	76 841	118 753

5.4 Fonds dédiés et provisions

<i>Variation des Fonds Dédiés</i>	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Fonds dédiés - Singer Polignac	-	-		-
Fonds dédiés - Ministère de l'Education National	45 000	-	45 000	-
Fonds dédiés - FBS	48 703	44 875	48 703	44 875
Fonds dédiés - Autres engagements	-	-		-
Fonds dédiés - France S'engage	19 996	-	19 996	-
TOTAL	113 699	44 875	113 699	44 875

5.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	7 620	8 023
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales à payer	7 492	5 470
Impôts et taxes à payer	-	-
TOTAL	15 112	13 493

5.6 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2017	31/12/2016
Créances fournisseurs		
Avoir à recevoir	-	-
Autres Créances		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-	-
Etat - Produits à recevoir	-	-
Autres créances		
Autres produits à recevoir	37 080	5 702
TOTAL	37 080	5 702

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Ventilation des effectifs moyen équivalent temps plein

<i>Catégories</i>	<i>Effectif salarié de l'exercice</i>	<i>Effectif salarié de l'exercice précédent</i>
<i>Cadres</i>	3	2
<i>Employés</i>	1	2
<i>TOTAL</i>	4	4

6.2 Engagements financiers et autres informations

6.2.1 Engagements donnés

Néant

6.2.2 Engagements reçus

Néant

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

31 DECEMBRE 2017

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1- Dépenses opérationnelles	285 915		1 - Ressources collectées auprès du public	7 908	7 908
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	285 915	3 625	- Dons manuels non affectés	7 908	7 908
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		-
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - Frais de recherche de fonds	-		2 - Autres fonds privés	100 750	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3 - Subventions et autres concours publics	158 000	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			4 - Autres produits	6 370	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - Frais de fonctionnement	32 487				
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	318 402		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	273 028	
II - Dotation aux provisions	2 407		II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 875		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	113 699	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		-
IV - Excédent de ressources de l'exercice	21 043		V - Insuffisance de ressources de l'exercice	-	
TOTAL GENERAL	386 727		TOTAL GENERAL	386 727	7 908
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		7 908
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	40 657		Bénévolat	21 805	
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature	18 852	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	40 657		Total	40 657	